



COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2010

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	29
Présents	26
Absents	3
Votants	27

Le 27 septembre 2010 à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de la Ferté-Macé dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques DALMONT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 septembre 2010

Présents : Mr DALMONT, Mme POIRIER, Mr MARY, Mme RADIGUE-LOUVEL, Mr DELAHAIE, Mme LETINTURIER, Mr THEVENARD, Mme BOUDANT, Mr QUERU, Mme JARRY, Mr LEBIGOT, Mr FERON, Mr LE PAPE, Mme ROYER, Mr VAN AERDEN, Mme LETISSIER, Mr CLEMENT, Mme QUENTIN, Mr GIBIER, Mme BIODORE, Mr DEVALLOIS, Mr LE MORE, Mme RAMOND, Mr JEANNE, Mr DECOURCELLE, Mme FONTAINE

Absents : Mr POINSIGNON, Mme MAGHNINI, Mme MOTIN

Procurations : Mr POINSIGNON avait délégué ses pouvoirs à Mr CLEMENT

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Thérèse LETINTURIER est élue, à l'unanimité, secrétaire de séance

VENTE D'UNE PARTIE DU CHEMIN RURAL DE LA SOURDIERE

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- fixe le prix de vente du mètre carré à 6,55€ le m² TTC, soit un prix total de 833,81 € TTC,
- vend cette partie de chemin rural de la sourdière à Monsieur BOURGUELLE Gérard au prix susvisé,
- précise que les frais, document d'arpentage et honoraires occasionnés par cette opération seront à la charge de l'acquéreur
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents au présent projet

AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE : SIGNATURE DES MARCHES

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

- Approuve l'annulation de la procédure d'appel d'offre concernant l'aire d'accueil des gens du voyage
- Annule la délibération du 28 juin 2010 relative à ce dossier
- Approuve le lancement d'une nouvelle consultation

RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE : SERVICE DE L'EAU

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

- Prend acte du rapport annuel du délégué concernant le service eau pour l'exercice 2009

RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE : SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

- prend acte du rapport annuel du délégué concernant le service assainissement pour l'exercice 2009

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES 2009 DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES COLLECTIVITES ELECTRIFIEES DE L'ORNE

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

- Charge Monsieur le Maire de donner acte de la communication du rapport d'activités 2009 à Monsieur le Président du Syndicat Départemental des Collectivités Electrifiées de l'Orne

REGIME INDEMNITAIRE DES PERSONNELS COMMUNAUX

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

- fixe l'indemnité horaire pour travail du dimanche et des jours fériés à 0,74 € par heure effective de travail, à compter du 1^{er} octobre 2010, aux agents titulaires, stagiaires et non titulaires

- Charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires à la conduite à bonne fin de la présente décision

EMPLOI OCCASIONNEL D'ARCHIVISTE A TEMPS COMPLET

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

- Crée un emploi occasionnel d'archiviste à temps complet, à compter du 4 octobre 2010 pour une période de trois mois renouvelable
- Charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires à la conduite à bonne fin de la présente décision

ENTRETIEN DES VOIES COMMUNALES PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS FERTOIS

IL EST PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :

- Valide la position prise par Monsieur le Maire consistant à :
 - (I) répertorier tous les sites potentiellement dangereux du fait d'un défaut d'entretien de la voirie de la part de la Communauté de communes ;
 - (II) signaler le danger aux usagers par un panneau approprié ;
 - (III) mettre en demeure la Communauté de communes d'agir sur chacun des sites répertoriés.
- Sollicite l'intervention de Monsieur le Préfet de l'Orne auprès de la Communauté de Communes du Pays Fertois pour qu'elle assume ses obligations en matière d'entretien de la voirie communautaire sur le territoire de la ville de La Ferté Macé.
- Habilité Monsieur le Maire à ester en justice à l'encontre de la Communauté de communes du Pays Fertois, avec le concours du cabinet SYMCHOWICZ WEISSBERG et Associés, afin d'être remboursées des sommes qu'elle a dû déboursé pour l'entretien de la voirie communautaire

ENQUETE PUBLIQUE : EXTENSION D'UNE CHAMBRE FUNERAIRE RUE DE L'OISIVIERE

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

- Emet un avis favorable concernant ce projet d'extension
- Charge Monsieur le Maire de donner connaissance de sa décision à Monsieur le Préfet de l'Orne

ACCUEIL DES NOUVEAUX FERTOIS

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

- Décide la validation d'un livret d'accueil offert lors de la cérémonie des nouveaux fertois selon les conditions précitées, à savoir, par foyer accueilli, la gratuité d'un abonnement adulte d'une durée de un an, à la bibliothèque et l'achat de deux places de cinéma à l'OFCL pour un tarif préférentiel de 3,30 € chacune

- Charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires à la bonne fin de ce dossier

RENOUVELLEMENT DU DISPOSITIF CARTATOO

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

- Décide la signature de la convention avec le Conseil Régional de Basse-Normandie, dans le cadre du dispositif cartatoo,
- Charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires à bonne fin de ce dossier

RENOUVELLEMENT DU DISPOSITIF KARTA PLUS

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

- Décide le renouvellement du dispositif Karta plus selon les modalités détaillées ci-dessus
- Charge Monsieur le Maire de signer la convention à intervenir avec la Communauté d'Agglomération de Flers et d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires à bonne fin de ce dossier

TRAVAUX D'INSTALLATION D'UNE LICE A LA BASE DE LOISIRS : DEMANDE DE RESERVE PARLEMENTAIRE

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

- Décide la réalisation de ces travaux pour un coût prévisionnel Hors Taxe de 3.937,00 € auxquels s'ajoutent 1.820,78 € de travaux en régie
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention, au titre de la réserve parlementaire, par le biais de Madame le Sénateur Nathalie GOULET
- Charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires à la conduite à bonne fin de la présente décision

RESIDENCE DU VAL VERT : PROJET DE RENOVATION - DEMANDE DE SUBVENTION

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

- Décide la réalisation de ces travaux pour un coût prévisionnel Hors Taxe de 122.290,91 €
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention de l'Etat par le biais de Madame le Sénateur Nathalie GOULET
- Charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires à la conduite à bonne fin de la présente décision

**OPTIMISTS : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU GIP ADECO PAYS DU BOCAGE
LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE**

- Fixe ainsi qu'il suit le plan de financement d'acquisition de 10 optimists :
 - o GIP Adeco Pays du Bocage : 3.876,40 €
 - o CAF : 2.930,00 €
 - o Ville : 2.003,60 €
- Annule la délibération du 26 avril 2010 prise sur cet objet
- Charge Monsieur le Maire de signer la convention à intervenir avec le GIP ADECO PAYS DU BOCAGE ainsi que tous documents nécessaires à la conduite à bonne fin de la présente décision

**CONSTRUCTION D'UN LOCAL VOILE : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL
REGIONAL**

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

- Lance les travaux concernant la construction du local voile
- Charge Monsieur le Maire de solliciter une subvention auprès du Conseil Régional
- Charge Monsieur le Maire de signer tous documents nécessaires à la conduite à bonne fin de la présente décision.

CONSTRUCTION D'UN LOCAL VOILE : DEMANDE DE SUBVENTIONS

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

- Lance les travaux concernant la construction du local voile
- Charge Monsieur le Maire de solliciter une subvention au Conseil Général, au GIP Adeco Pays du Bocage, à la Caisse d'Allocations Familiales de l'Orne ainsi qu'au titre du CNDS
- Charge Monsieur le Maire de signer tous documents nécessaires à la conduite à bonne fin de la présente décision.

**PARTICIPATION FINANCIERE A L'ETUDE DE REQUALIFICATION DU QUARTIER D'HABITAT
SOCIAL JACQUES PREVERT**

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

- Décide de participer financièrement à l'étude de requalification des quartiers anciens d'habitat social selon les conditions ci-dessus énoncées
- Charge Monsieur le Maire de signer la convention à intervenir entre les différents financeurs ainsi que tous documents nécessaires à la conduite à bonne fin de la présente décision.

TAXE D'HABITATION - ASSUJETISSEMENT DES LOGEMENTS VACANTS DEPUIS PLUS DE CINQ ANS

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

- Décide d'assujettir à la taxe d'habitation les logements vacants depuis plus de cinq ans
- Charge Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux
- Charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires à la conduite à bonne fin de la présente décision

EXONERATION DE CERTAINES ENTREPRISES DE SPECTACLES

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

- Décide d'exonérer de Contribution Foncière des Entreprises :
 - dans la limite de 100% les établissements de spectacles cinématographiques qui ont réalisé un nombre d'entrées inférieur à 450.000 au cours de l'année précédant celle de l'imposition
 - dans la limite de 100%, les établissements de spectacles cinématographiques qui ont réalisé un nombre d'entrées inférieur à 450.00 au cours de l'année précédant celle de l'imposition et qui bénéficient d'un classement « art et essai » au titre de l'année de référence.
- Charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires à la conduite à bonne fin de la présente décision

SOLIDARITE DE LA COMMUNE DE LA FERTE-MACE AVEC LE PAKISTAN

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

- Décide d'octroyer un don de 1.000 € à l'association Cités Unies France - Solidarité des collectivités avec le Pakistan
- Charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires à bonne fin de ce dossier.

TARIFS DU SALON DE L'HABITAT 2011

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

- Adopte les tarifs du Salon de l'Habitat 2011 ci-dessus énoncés
- Charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires à bonne fin de ce dossier

VENTE DE CARTES POSTALES DU MUSEE DU JOUET

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

- Fixe le prix de vente d'une carte postale du Musée du Jouet à 0,30 €
- Annule la délibération du Conseil Municipal du 22 mars 2010 en ce qui concerne cet objet

CREATION D'UN BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT CHEMIN DE BAT »

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

- Décide la création d'un budget annexe « lotissement chemin de Bât » conformément à la comptabilité publique
- Charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires à bonne fin de ce dossier

AMENAGEMENT DU LOTISSEMENT DU CHEMIN DE BAT

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

- Décide la réalisation de l'opération d'aménagement du lotissement du chemin de bât
- Autorise Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de permis de lotir et le dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau
- Autorise Monsieur le Maire à lancer les consultations auprès des entreprises
- Charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires à la conduite à bonne fin de la présente décision.

AMENAGEMENT DU LOTISSEMENT DE LA BARBERE

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

- Décide la réalisation de l'opération d'aménagement du lotissement de la Barbère
- Autorise Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de permis de lotir et le dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau
- Autorise Monsieur le Maire à lancer les consultations auprès des entreprises
- Charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires à la conduite à bonne fin de la présente décision.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS FERTOIS : UTILISATION DU GYMNASSE DU COLLEGE JACQUES BREL

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

- Demande à la Communauté de Communes du Pays Fertois de prendre toutes les dispositions pour que ce gymnase ne soit plus réservé à l'usage exclusif du collège conformément à la délibération du Conseil Municipal du 30 juin 2008